

Yemaya

N° 16

LETTRE DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

AOÛT 2004

Editorial

Chères amies, chers amis,

Vous trouverez comme d'habitude dans ce numéro de *Yemaya* des nouvelles venues de diverses parties du monde : Amérique latine, Amérique du Nord, Europe, Asie.

Il y a un article relatif à la 92^{ème} session de la Conférence internationale du Travail. Le point cinq de son ordre du jour portait sur *Les conditions de travail dans le secteur de la pêche : discussion en vue de l'adoption d'une norme d'ensemble (une convention plus une recommandation)*. Un certain nombre d'aspects touchant aux problèmes de genres ont été évoqués à cette occasion. On en trouvera un résumé ci-dessous. Il apparaît clairement que la Convention envisagée entend appliquer les normes du travail à tous ceux et celles qui travaillent dans le secteur de la pêche, y compris pour la pêche artisanale et à petite échelle, y compris pour le personnel qui transforme le poisson à bord des navires.

Il faudrait aussi étudier la possibilité de faire bénéficier les personnes qui ont à terre des activités liées à la pêche avant ou après capture, et surtout dans le secteur informel, d'une protection sociale et de normes du travail de base. Une bonne partie de ces personnes sont des femmes, en particulier dans les pays en développement, et elles se comptent par millions.

Il s'agit là d'une question fort importante. Dans son rapport (*Une mondialisation juste : le rôle de l'OIT*) relatif à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, présenté lors de la



Sommaire

OIT.....	2
Chili.....	4
Indonésie.....	6
Pays-Bas.....	6
France.....	8
Europe.....	9
Etats-Unis.....	10

92^{ème} session de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général de l'OIT souligne à plusieurs reprises la nécessité d'étendre la protection aux exclus, à l'économie informelle, de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Il rappelle que ce rapport souhaite que l'on prévoie pour l'économie informelle des dispositions appropriées en matière de droits de propriété et de droits sociaux, en soutenant également le mouvement associatif et coopératif, et par d'autres moyens adaptés au secteur informel. Nous espérons que les conclusions de l'OIT en matière de normes du travail dans le secteur de la pêche en général pourront s'appliquer dans un avenir proche aux millions de gens qui à terre ont une activité liée à la pêche et qui pour le moment ne bénéficient d'aucune manière de la protection du code du travail.

Nous vous informons que l'ICSF lance une page web sur le thème des femmes de la pêche, où on trouvera des informations pertinentes. Allez sur cette page, accessible sur le site www.icsf.net, et faites-nous part de vos commentaires.

Sur le même sujet, sachez aussi que l'ICSF a ressorti récemment une série d'articles déjà parus dans la revue *Samudra*. Ils sont disponibles en français sur le même site sous le titre *Pour améliorer la situation des femmes dans la pêche*. Par ailleurs, *Yemaya* est désormais publié en portugais.

Nous serions comme toujours heureux de recevoir vos contributions, avant le 15 octobre pour le prochain numéro.

OIT/ Travail**Cela concerne les femmes**

Dans cet article, le Secrétariat de l'ICSF énumère les références faites aux femmes et aux questions de genres lors des débats au sein de la Commission Pêche dans le cadre de la récente Conférence internationale du Travail

Le point cinq de l'ordre du jour de la de la 92^{ème} session de la Conférence internationale du Travail de l'OIT, qui s'est tenue en janvier 2004, portait sur *le travail dans le secteur de la pêche : discussion en vue de l'adoption d'une norme d'ensemble (une convention complétée par une recommandation)*.

Ces débats avaient pour but de réexaminer les sept instruments de l'OIT qui s'appliquent actuellement au secteur de la pêche, à savoir cinq Conventions et deux Recommandations. Il faut se souvenir que ces normes ont été adoptées il y a bien longtemps, en 1920, 1959, 1966. Ils ne peuvent donc refléter de manière adéquate toutes les évolutions qu'a connu la pêche depuis ce temps. Par ailleurs, le taux de ratification de ces instruments est resté faible.

Les Conclusions adoptées par la Commission Pêche lors de cette conférence visent pour la première fois à atteindre la plus grande part des pêcheurs du monde entier, y compris ceux qui travaillent sur les petits bateaux, tant en mer qu'en eau douce. Elles cherchent également à protéger les travailleurs indépendants, qui sont souvent rémunérés à la part. Elles s'appliquent à tous les pêcheurs et tous les bateaux qui pratiquent toute forme de pêche commerciale, ce qui exclut donc la pêche de subsistance et la pêche de loisir.

Des exceptions sont prévues pour certains pêcheurs et certains bateaux lorsque l'application des dispositions sera jugée inopportune. Elles ne s'appliqueront cependant qu'après consultation des organisations représentatives des propriétaires de bateaux et de marins. Les nouvelles normes concerneront aussi des aspects jusque-là non traités : sécurité et santé au travail, sécurité sociale, par exemple.

Au cours des débats qui ont eu lieu au sein de la Commission Pêche, des délégués ont soulevé des questions relatives aux femmes et à la petite pêche. Certaines de ces interventions, consignées dans le compte-rendu provisoire, sont résumées ci-après :

Dans l'Introduction, le président rappelle que le but de ce premier examen d'un nouvel instrument global vise

à promouvoir des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche, à donner plus de chances aux hommes et aux femmes d'accéder à une activité convenable et productive dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et d'humanité. Il souligne aussi tout le travail qui reste à faire pour élaborer une norme qui tienne compte de façon satisfaisante de la grande diversité du secteur, notamment en matière de types et de tailles de navires, d'opérations de pêche et de niveau de développement des Etats concernés.

Lors du Débat général, un certain nombre de membres ont dit qu'il fallait que les nouvelles normes puissent aussi s'appliquer à la petite pêche artisanale de type familial, qui représente en fait le plus grand nombre de pêcheurs de par le monde. Le membre gouvernemental du Canada a dit qu'il fallait élaborer des normes internationales du travail spécifiques pour le secteur de la pêche, tout particulièrement en matière de sécurité et de santé. Il a ajouté que les textes doivent fournir une protection solide pour les pêcheurs et rester suffisamment souples pour convenir à divers types d'opérations, de conditions de travail et d'emploi.

Partie I. Définitions et portée*Définitions, alinéa 5 (c)*

A propos de la définition du mot « pêcheur », le représentant du Brésil, qui parlait aussi pour le Chili, a introduit un amendement visant à inclure au début de l'alinéa (c) le membre de phrase suivant : « sans préjudice des dispositions des législations nationales, aux fins de la présente Convention ». Il s'agissait de faire en sorte que la protection s'applique également à des pêcheurs n'exerçant pas leur activité à bord d'un bateau. Selon la législation brésilienne, les personnes travaillant dans des élevages de poisson, celles qui attrapent des crabes dans les zones marécageuses ou qui ramassent des huîtres sont aussi considérées comme des pêcheurs. Les textes du BIT ne s'appliquent pas actuellement à ces gens car il faut absolument être à bord d'un bateau. Le représentant officiel du Brésil a précisé qu'avec cet amendement il ne cherchait pas à étendre automatiquement la couverture au plus grand nombre possible mais à permettre aux gouvernements de prendre en compte des gens exclus à cause d'une définition trop stricte du mot « pêcheur ». Les Etats membres devraient pouvoir étendre le bénéfice de la convention à des catégories de travailleurs qu'ils considèrent comme exerçant une réelle activité de pêche. (par. 149)

Le membre gouvernemental de la Norvège comprend les préoccupations du Brésil et du Chili mais fait remarquer qu'au regard de la réglementation de son pays, les travailleurs participant à la récolte de produits de la mer ne sont pas catalogués comme des pêcheurs proprement dit. Ce sont les dispositions relatives aux travailleurs à terre qui s'appliquent à eux. Comme l'amendement en question semble devoir entraîner une double définition du pêcheur, la Norvège se déclare contre. Les Etats membres pourront, s'ils le souhaitent, étendre au besoin la protection à d'autres catégories de travailleurs (par. 150). La position norvégienne est appuyée par plusieurs autres pays, dont la Grèce et l'Allemagne. Les vice-présidents employeur et travailleur ont dit qu'ils étaient sensibles aux motivations des initiateurs de l'amendement mais qu'ils ne pouvaient pas l'appuyer.

La représentante du Secrétaire-général a fait remarquer que l'article 19, paragraphe 8, de la Constitution de l'OIT permet aux gouvernements d'appliquer des conditions plus favorables que celles prévues par une convention ou une recommandation. A la suite de cette déclaration, le représentant du Brésil a retiré son amendement.

Le membre gouvernemental de l'Argentine, appuyé par le membre gouvernemental du Brésil, a alors présenté un amendement visant à insérer les mots « hommes ou femmes » après le mot « personne » à l'alinéa (c) relatif à la définition de « pêcheur », et cela parce que la notion de genres n'apparaissait à aucun endroit du texte. Et il semblait important d'indiquer si le bateau était équipé pour recevoir aussi des femmes (par. 161).



Le membre gouvernemental du Brésil a ajouté que, en plus de la question des arrangements à bord, il faudrait aussi se préoccuper de problèmes très réels comme le harcèlement sexuel à bord des navires de pêche (par. 162).

Plusieurs pays et les vice-présidents employeur et travailleur s'opposent à cet amendement du fait que, au terme d'un long débat, il a été convenu que le mot « pêcheur » peut désigner aussi bien une femme qu'un homme. La représentante de l'Allemagne déclare aussi son opposition, disant que certains aspects particuliers de la situation des femmes pourraient être traités ailleurs dans le texte. L'amendement est retiré.

Partie III. Conditions minimales requises pour le travail à bord d'un bateau de pêche

Partie III.2 - Examen médical

Les membres gouvernementaux de l'Argentine, du Brésil et du Chili ont présenté un amendement sur le point 20, alinéa (a), à savoir insérer après « examens médicaux » les mots « en prenant aussi en considération les sexospécificités ». Le membre gouvernemental du Chili dit que les examens médicaux doivent également tenir compte des sexospécificités (par. 424).

La vice-présidente employeur rejette l'amendement étant donné que la Commission est déjà convenue que le mot pêcheur s'applique aussi bien à une femme qu'à un homme. Le représentant officiel de la France estime que cet amendement est injustifié, disant que c'est au médecin de vérifier l'aptitude au travail de la personne, homme ou femme. On fait aussi remarquer que l'amendement créerait un précédent pour toute autre convention de l'OIT en matière d'aptitude au travail. Le représentant du Chili retire alors son amendement.

Partie IV. Conditions de service

IV.1- Equipage (manning) et durée du repos

Le groupe travailleur présente un amendement visant à remplacer le titre « Equipage » (*manning* en anglais, ce qui suggère un personnel masculin) par « Effectifs/équipage » (*Crewing/manning* (par. 459)). On explique qu'il s'agit d'utiliser des termes plus neutres du point de vue hommes-femmes. On propose d'utiliser « *Crewing/manning* » (plus global) dans le titre et de garder « *manning* » dans les dispositions à cause de sa signification juridique. La vice-présidente employeur s'oppose à cette idée, disant que « *manning* » désigne « les ressources humaines du navire ». On fait remarquer également que la Commission a déjà décidé

de ne pas utiliser le terme « membre d'équipage » pour désigner le pêcheur. D'autres représentants officiels des Etats membres sont aussi contre l'amendement, qui est retiré.

Partie VI. Protection de la santé, soins médicaux et sécurité sociale

VI.1 - Soins médicaux

Le membre travailleur du Royaume-Uni présente un amendement visant à remplacer dans l'alinéa (a) le mot « adaptés » par « spécifiques pour le », à insérer après le mot « supplies » (équipement) « notamment de protections hygiéniques pour les femmes et de récipients discrets, non nuisibles pour l'environnement », à insérer aussi après « voyage » « ainsi que des normes internationales applicables ». Tout cela pour améliorer de façon concrète la protection sanitaire des femmes pêcheurs (par. 610).

La vice-présidente employeur propose un sous-amendement, à savoir ajouter les mots « et du sexe » dans le texte initial, comme suit : « compte tenu du nombre et du sexe des pêcheurs qui sont à bord ».

La membre gouvernementale de l'Allemagne s'oppose à cette proposition, disant qu'elle réduit trop la portée du texte. Il est dit qu'il ne s'agit pas d'un problème médical occasionnel mais d'un aspect ordinaire d'hygiène personnelle. Elle appuie donc entièrement l'amendement des travailleurs qui est aussi soutenu par les membres gouvernementaux de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la France, du Guatemala, du Mexique, de l'Espagne et du Venezuela.

Le membre gouvernemental de la Grèce estime que la deuxième partie de l'amendement entre trop dans les détails et il propose un sous-amendement visant à la placer plutôt dans la recommandation, à l'endroit que déterminera le Comité de rédaction. Il s'agit d'un aspect sanitaire plus que médical. Le membre gouvernemental du Royaume-Uni appuie l'idée. L'amendement est finalement adopté tel que sous-amendé par le membre gouvernemental de la Grèce.

Dans la Partie D (Conclusions proposées en vue d'une recommandation, Partie III-Protection de la santé, soins médicaux et sécurité sociale), paragraphe 69, il est dit : « L'autorité compétente devrait établir une liste du matériel et des équipements médicaux, y compris des protections hygiéniques pour les femmes et des récipients discrets non nuisibles pour l'environnement, devant se trouver à bord des navires de pêche compte tenu des risques encourus. »

Amérique latine/Chili

La mer c'est toute ma vie

Ce portrait d'une femme de la pêche au Chili est extrait de l'ouvrage Les femmes de la pêche artisanale : récits et portraits de femmes de la Région V.

par Francesca Mariana, une anthropologue qui travaille avec le CEDIPAC, une structure liée à la CONAPACH (Confédération des pêcheurs artisans du Chili)

Dans ma famille d'origine il y a cinq enfants : quatre filles et un garçon. Mon père voulait deux garçons, qui l'auraient accompagné à la pêche. Mais le deuxième n'est jamais arrivé. Alors il a choisi l'une de ses filles qu'il a initiée au métier de la pêche. C'était moi, et je ne m'en plains pas.

Je suis allée en mer dès l'âge de 5 ans, de façon active depuis l'âge de 12 ans. Quand j'étais enfant, mon père, mon frère et moi nous travaillions toujours ensemble. Ma mère a pleuré lorsqu'elle s'est rendu compte que j'avais choisi ce métier, disant que ça faisait beaucoup d'avoir à s'inquiéter de trois personnes.

J'ai maintenant 38 ans et j'ai un fils de 14 ans qui est au collège. Je ne voudrais pas qu'il devienne marin, non pas parce que j'aurais peu de considération pour ce métier mais parce qu'il exige bien des sacrifices. Il y a des bons moments sans doute mais aussi bien des mauvais moments. Je ne suis pas mariée, je n'ai jamais été mariée. Le père de mon fils, qui est pêcheur occasionnel, vit à Loncura. On ne vit pas ensemble.

Quand mon fils avait 6 mois, un bébé, je l'amenais aussi. Mais ma mère m'a dit : « Parce que tu le nourris au sein, tu ne peux pas aller en mer ». Alors je suis restée à terre pendant deux ou trois mois. Par la suite, je laissais le biberon enveloppé dans un linge sous l'oreiller, et ma mère nourrissait mon fils quand il réclamait sa tétine.

Je prépare également des sandwiches au café *La Fontaine au soda* qui appartient à ma tante. Je travaille là tous les jours de l'été depuis cinq ans. Je me lève presque tout le temps entre 2 h et 3 h du matin, je m'habille, j'attends que mon frère se lève à son tour, puis nous allons ensemble pêcher. Au retour, nous vendons notre production. Arrivée à la maison, je fais une sieste de 11 h à 16 h. Ensuite je vais à *La Fontaine au soda*. En été j'ai deux activités et cela fait beaucoup de travail.

Certains pêcheurs pensent qu'une femme à bord ça attire le mauvais sort. Moi je suis bien connue dans les villages de Cartagena, Las Salinas de Puhaiy, Papudo et Los Molles. J'ai longtemps travaillé dans ces parages avec mon père. On s'installait pendant trois mois à Las Salinas de Puhaiy et pendant cinq mois à Cartagena.

Je ramasse des couteaux et je pêche, parfois en plongée. Depuis que j'ai failli avoir les tympans crevés, cela n'arrive pas souvent. Je souffre aussi de dysménorrhée, ce qui m'oblige souvent à rester au lit. Je ne plonge plus par ici, pourtant c'est fantastique sous l'eau. Quand je suis en plongée, je ne sens pas le temps passer : il faut presque venir me chercher.

Lorsque l'eau est trouble, on ne voit pas grand chose évidemment. Lorsqu'elle est claire, c'est vraiment beau à voir. Sous l'eau c'est comme sur terre. Il y a des petits buissons verts, bleus, pourpres, et qui disparaissent quand on essaie de les saisir. Au début je m'amusais avec ça, vers l'âge de 15 ans. C'est à Las Salinas que mon père m'a appris à plonger. J'étais habituellement en short et T-shirt, avec un bonnet en plastique sur la tête car lorsque l'eau est froide ça fait mal à la tête. Un jour j'ai relevé le défi d'un pêcheur du coin qui m'avait lancé : « Je parie que tu ne plongeras pas pendant l'hiver ! » Lui il avait une combinaison et moi j'étais habillée comme d'habitude. J'ai plongé, mais pas lui.

Jusqu'à quelques années en arrière, j'étais la seule « femme pêcheur » titulaire d'un permis officiel, mais j'ai eu bien du mal à l'obtenir. Le responsable du port de l'époque avait fait une lettre pour demander qu'on me donne une licence de pêche artisanale afin que je

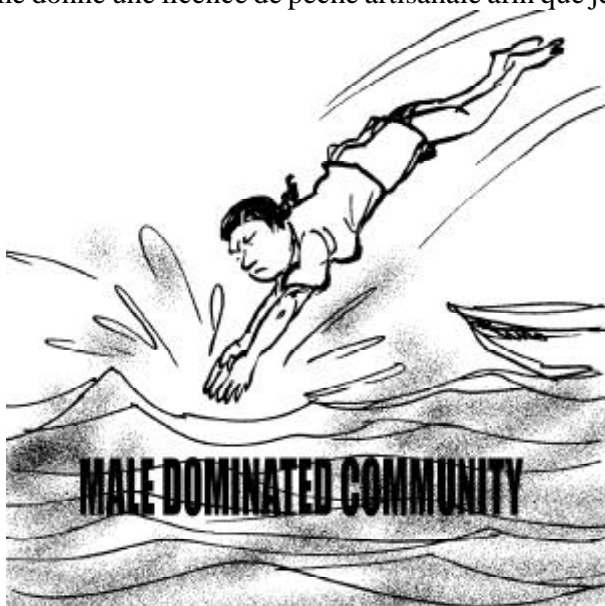
puisse travailler sans problème. La première demande a été rejetée parce qu'elle venait d'une femme. Ce monsieur m'a ensuite accompagné pour aller parler personnellement au capitaine de la Marine, lequel m'a dit qu'on ne pourrait pas m'accorder ce document. J'ai demandé pourquoi et il m'a répondu : « Parce que vous êtes une femme... ». Cela m'a mise en colère et je lui ai lancé : « Alors parce qu'on est une femme, on n'a pas le droit de travailler ? » Je l'ai accusé de faire de la discrimination à l'égard des femmes. Il m'a finalement donné une licence, mais par la suite il n'y a pas eu moyen de la renouveler.

Ma mère me disait toujours : « Pêche jusqu'à 40-45 ans au maximum, pas plus, car après tu auras des problèmes dans tes os à cause du froid ». L'embêtant c'est que je ne sais pas vraiment faire autre chose. J'ai une autorisation pour manipuler des produits alimentaires, et j'ai dû faire un stage pour l'avoir. C'est ma tante qui m'en avait parlé parce que ça peut aider à vivre d'autre chose quand je ne pourrai plus aller en mer. Mais en vérité c'est là qu'est ma vie.

J'aime tenter de diversifier ma pêche. J'ai même été plus au large pour cibler le thon jaune. J'ai du respect pour la mer et je crains le brouillard. Une fois nous avons de justesse échappé à un abordage, ici même dans la baie. Une autre fois nous avons talonné une roche dans le brouillard et le bateau a failli chavirer. C'est pour ça que j'ai vraiment peur du brouillard.

Le vent aussi m'inquiète, mais pas autant parce que près de la côte c'est différent. Si le bateau se retourne, on a une chance d'atteindre le rivage à la nage. Au large on est tôt ou tard atteint d'hypothermie. Beaucoup de marins, de matelots sont morts en mer. Pour rappeler leur souvenir, il reste à la famille une urne, des vêtements, une photo. Je ne voudrais pas que ça arrive à mon fils.

A Quitero, un pêcheur a disparu pendant trois ans. Son bateau avait chaviré, puis d'autres marins ont retrouvé son corps qui a pu être identifié par des papiers que contenait un portefeuille en nylon. Une seconde cérémonie funèbre a eu lieu et qui a ravivé la peine de la famille. Dans des cas comme cela, il y a toujours de l'espoir tant que le corps n'a pas été retrouvé. Le disparu est peut-être allé plus au nord, plus au sud, peut-être a-t-il été recueilli par un autre bateau. Sur le coup les gens imaginent toutes sortes de choses : ils ne peuvent pas admettre aussitôt qu'il est probablement au fond de la mer.



Nous croyons ici que la mer est une femme. Quand ça marche bien, nous lui disons : « OK, Maria, ne nous donne pas trop de poissons parce que plus tard tu nous fera payer ça, tu nous laisseras tomber là-bas. Donc il y a assez comme ça. »

(Extrait du livre *Mujeres de la Pesca Artesanal, relatos e imágenes de muheres de la región V* publié au Chili en 2001 avec l'appui du Fonds pour le développement des arts et de la culture du ministère de l'éducation nationale)

Pour contacter Francesca Mariana, taper fyfchile@chilesat.net

Asie/ Indonésie

L'union fait la force

Présentation de Kopus, une nouvelle association de décortiqueuses de crevettes du village de Sei Bilah, régence de Langkat, province de Sumatra-Nord

par Noor Aida, coordinatrice de la section féminine de JALA, Sumatra-Nord

Il faut de deux à trois heures de route pour se rendre à Sei Bilah qui se trouve dans la municipalité de Pangkalan, régence de Langkat, province de Sumatra-Nord. La plupart de ses habitants sont Malais et vivent pauvrement. Les pêcheurs du village ne peuvent améliorer leur production à cause de la concurrence que leur font les chalutiers locaux et ceux qui viennent de Thaïlande. A cela s'ajoutent les pratiques destructrices et le braconnage. Leurs revenus chutent et beaucoup finissent par se retrouver au chômage. Très dépendants du milieu marin, ils ne peuvent pratiquement pas se reconverter.

La plupart des femmes de la localité ont leur travail à la maison. Lorsque le mari rentre avec des crevettes, des crabes, des coquillages, elles aident à préparer ces produits. A Sei Bilah, le décortilage des crevettes est la principale activité des femmes. Vient ensuite le décortilage des crabes. Il y a deux sortes de crevettes : la blanche et la *kurik*, qui n'ont pas la même valeur. La *kurik* est plus grande et plus chère. Il faut deux kilos de produit brut pour faire un kilo de chair. Les femmes s'approvisionnent individuellement auprès des pêcheurs ou elles s'adressent à un *taukay* (courtier) à qui elles revendent la crevette décortiquée. Elles

travaillent aussi contre rémunération pour le *taukay*. Leurs revenus varient suivant les opérations menées par les chalutiers dans la zone côtière.

Pour tâcher de résoudre certains de leurs problèmes, les décortiqueuses de Sei Bilah ont formé un groupement qu'elles ont appelé Kopus, avec à leur tête Zainab. Cette structure est encore toute récente mais on espère que d'autres femmes du village les rejoindront ou constitueront des structures semblables. Il y a actuellement trente membres au Kopus, qui essaie d'obtenir des prêts pour aider ses adhérentes à se procurer de la crevette et pour acheter un local qui servira d'atelier pour la transformation et le stockage.

Kopus en est à ses débuts et recherche le soutien d'autres organisations. JALA, le réseau de défense des pêcheurs de Sumatra-Nord s'est engagé à lui apporter un appui en fournissant des informations et en l'introduisant auprès d'un réseau plus étendu d'associations et d'organismes, en l'invitant à participer à des réunions, des débats. Essayer de faire comprendre aux femmes qu'elles doivent impérativement s'organiser en groupements, en associations, telle est l'une des grandes priorités de l'heure. C'est seulement en s'organisant, en partageant l'information sur les problèmes et les solutions possibles, bref en agissant de manière solidaire, que les femmes pourront acquérir un certain poids, surtout en milieu rural où elle sont traditionnellement soumises à l'homme. Au fil du temps, avec de l'expérience, Kopus deviendra vraisemblablement une structure solide et efficace.

Pour contacter Noor Aida, taper jalanet@indosat.net.id

Union européenne/ Pays-Bas

De vrais partenaires

Voici le récit du combat que mènent un pêcheur en eau douce et sa femmes pour leur survie économique

par Marja Bekendam, femme de pêcheur, membre de VinVis, le réseau des femmes de la pêche aux Pays-Bas

Il y a quinze ans, mon mari reprenait l'entreprise de pêche de son grand-père. Jusque-là elle avait été gérée par ses oncles maternels. Le grand-père travaillait avec

un bateau à voile dans la plus grande baie du pays, qui sert aussi de delta à deux cours d'eau. En 1932, une digue a été construite pour fermer la baie. Peu à peu, l'eau salée s'est transformée en eau douce, ce qui a évidemment eu des répercussions sur les sortes de poissons pêchées.

Entre 1940 et 1965, on a gagné des terres sur le lac et deux polders ont été installés. La zone de pêche se rétrécissait et la production s'en ressentait forcément. Les cours d'eau étaient aussi une source de pollution et on observait des tumeurs sur certaines anguilles, et ce n'était pas pour attirer le consommateur. Comme la pêche ne rapportait plus assez, les oncles de mon mari ont décidé de travailler deux jours par semaine dans une usine locale.

Dans les années 1970 et 1980, la pollution apportée par les cours d'eau a diminué et les stocks ont retrouvé une meilleure santé, notamment l'anguille. On voyait de plus en plus souvent des espèces qui s'étaient raréfiées. Lorsque mon mari a repris l'entreprise en 1989, il a pu vivre convenablement de la pêche. D'avril à novembre il prenait des anguilles avec des *fykes* (verveux), de décembre à mars il pêchait la brème au chalut, et parfois de l'éperlan au début du printemps.

Au bout de quelques années, mon mari pouvait moderniser l'entreprise. Il a acquis de nouveaux fykes et même un bateau d'occasion. Cela lui a permis de réduire les temps de pêche et d'investir dans une autre affaire en dehors de la pêche. De l'expérience du grand-père et des oncles, il avait retenu que la pêche en eau douce pouvait être très sensible à divers impondérables.

La suite lui a donné raison. Au milieu des années 1990, le gouvernement a dit qu'il fallait enlever les sédiments pollués qui reposaient au fond du lac. On savait que ces matières étaient recouvertes d'une couche de vase saine mais on craignait qu'elles n'entraînent une pollution de la nappe phréatique et donc de l'eau de boisson. On a alors décidé de procéder à un dragage du fond. Au milieu du lac un énorme dépôt a été construit et qui allait devenir une île artificielle. Dans le delta on a aussi construit plusieurs îlots où les oiseaux pourraient se reproduire. L'espace disponible pour la pêche se réduisait à nouveau et, dans une certaine mesure, l'histoire se répétait. Grand-père avait perdu un bon nombre d'hectares avec l'installation des polders, et maintenant c'était notre tour avec ces îles artificielles. Les pêcheurs ont participé à de nombreuses

réunions à cette époque. Le gouvernement promettait d'indemniser les personnes lésées, et au début nous y avons cru.

Je ne m'intéressais pas vraiment aux problèmes de mon mari en tant que pêcheur car j'estimais que c'était ses affaires. Il quittait la maison tous les jours à la même heure et il revenait chaque soir sans que je sache à l'avance à quelle heure exactement. J'étais bien occupée chez moi avec mes trois jeunes enfants et je n'avais pas le temps d'aider mon mari à tenir les comptes et à remplir la paperasse. Je lui donnais quand même un coup de main pour rédiger le courrier, mais il me disait ce que je devais y mettre. Il me faisait le compte-rendu des réunions auxquelles il assistait. A la fin d'une bonne journée de travail, on restait autour de la table, tard dans la nuit, à parler du conflit entre les pouvoirs publics et les pêcheurs en eau douce. Plus j'écoutais, plus j'apprenais, plus je me sentais concernée.

Pour obtenir une indemnisation du gouvernement, nous devions passer par des experts professionnels et des conseillers juridiques. Nous sommes des gens ordinaires et même si mon mari travaille dur, ce n'est pas un expert dans la profession. Nous nous sommes adressés à l'un des groupements de pêcheurs et nous avons traité avec un juriste qui savait tout en matière de textes et de procédures mais rien dans le domaine de la pêche. C'était à nous de lui dire ce qu'il convenait de faire. Cela a été un passage assez pénible pour nous deux. En même temps c'était bien de se battre ensemble : nous sentions que nous étions complémentaires. Il m'a beaucoup appris sur le métier de pêcheur et moi, avec



mon expérience de bureau, je pouvais rédiger le courrier, faire les comptes, établir un budget.

Nous avons finalement touché une petite indemnisation, bien moins que ce qu'on espérait. Le combat n'est pas terminé mais nous avons survécu. Nous survivons grâce à l'affaire que mon mari avait lancée aux beaux jours. Mon mari ne pêche pas tous les jours de la semaine, ni chaque semaine du mois, ni tous les mois de l'année. Il reste quand même un pêcheur, et moi je suis toujours femme de pêcheur !

Comme je m'impliquais dans la lutte des pêcheurs en eau douce, une personne m'a parlé de *VinVis* qui est le réseau des femmes de la pêche des Pays-Bas. Après avoir assisté à l'une de ses réunions, j'ai décidé de m'inscrire. Pour le moment je suis la seule femme de pêcheur en eau douce. Je suis surprise de constater que j'ai plein de choses en commun avec les autres femmes dont les maris travaillent en mer. Nous sommes confrontés aux mêmes problèmes et cela nous fait du bien de partager expériences et informations. C'est bien dommage qu'il n'y ait pratiquement pas de femmes dans les structures professionnelles en place. J'espère qu'un jour il ne sera plus nécessaire de maintenir le réseau *VinVis*, le jour où les femmes seront considérées comme des partenaires à part entière dans le monde de la pêche.

Pour contacter Marja Bekendam, taper info@hoekman-bekendam.nl

Europe/ France

Gagner des cœurs, gagner des batailles

Portrait de Jeannette, employée de marée et militante toute une vie

par Roger Cougot, ancien journaliste au quotidien Ouest-France

Pas de médaille, pas de discours ! Par contre, une sacrée chaleur humaine et une floraison de gestes d'amitié. En ce début 2004, le port de Lorient, toujours embrumé par la grisaille économique, vient de connaître une manifestation de sympathie pour fêter l'une de ses travailleuses du poisson. L'une de ces femmes qui contribuaient à faire du Keroman des années 1974 (mais oui, 30 ans déjà !) un des hauts lieux de la prospérité poissonnière.

En ce temps là c'était 70 000 tonnes annuelles débarquées. Trois fois plus qu'actuellement. Un fameux tonnage, mis en criée bien sûr pour le plus grand profit du négoce. Mais aussi et surtout des palanquées de *breiz pesked* qui devaient passer par les mains des trieuses et des employées de marée.

Jeannette, aujourd'hui jeunette de quatre-vingt printemps (chut, ne le dites pas !) était de celles-là. A la marée, elle a consacré une grande partie de sa vie. Une vie ancrée dans l'univers froid de ce port de Keroman où les conditions de travail sont restées dignes de l'époque de Zola. Mais là justement, en cette froideur, des pieds, des mains et ... des affaires, Jeannette a essayé d'insuffler une certaine chaleur, une chaleur du cœur. Discrètement mais avec foi et volonté, elle a lutté pour plus de dignité et plus de justice. Bref, pour l'humanisation dans ce foutu métier où toujours, toujours « le poisson commande ». Voilà pourquoi ses amis ont voulu fêter Jeannette, la travailleuse de la marée, sans médaille et beaucoup d'écailles, cette ancienne du port qui a su jusqu'à aujourd'hui garder la pêche.

A première vue, pas grand chose de commun avec le monde de la mer pour la petite fille née à Pontivy le 10 janvier 1924. Son grand-père, il est vrai, traversait la Manche par Roscoff pour aller vendre des oignons en Angleterre... Aurait-il ramener pour Jeanne Le Tinier un grain de sel un peu spécial ? Vous savez, « ce sel de la vie, ce sel de la terre » dont parle l'Évangile. Toujours est-il que, venant d'un autre monde (le commerce rural en Centre-Bretagne), cette jeune femme met le cap dans les années 1948 sur la vie laborieuse lorientaise et ses logements en baraques d'après guerre.

Comme le Blavet de son enfance, Jeannette emprunte quelques méandres dans cette descente vers l'eau salée. Mais toujours en direction du travail avec les plus humbles et le souci de la promotion du « milieu populaire » (selon l'expression de l'époque). Jeannette sera un temps employée à l'association Aide aux mères. Le style paternaliste et l'attitude des notables dirigeants qui « employaient des gens pour faire la charité » ne pouvaient cadrer avec une démarche pour plus de justice sociale ! Jeannette optera alors pour le travail en usine. Mise en boîtes des haricots, petits pois et déjà du poisson. C'était avant les délocalisations : la conserverie bretonne sur la côte avait besoin de main-d'œuvre saisonnière.



Et puis, plus avant vers les quais et leurs dures conditions de travail, Jeannette sera employée de marée, à partir de 1955. Là, à Keroman, jusqu'à sa retraite en 1980, et bien après en soutien à ses anciennes collègues de boulot, cette travailleuse du poisson aura toujours essayé de faire bouger son milieu. D'abord syndiquée et formée à la CFTC, qui deviendra CFDT en 1964, sans céder au découragement même dans les pires affrontements, Jeannette sera de toutes les initiatives syndicales, modestes et hélas toujours « cassées », car à Keroman, « le poisson commande ». Même s'il faut y consacrer des journées de dix heures au plus bas salaire !

Ensuite, réalisme syndical oblige, Jeannette milite à la CGT, avec trieuses et dockers. C'est, entre autres, le long combat des ouvrières de SOPROMER dans l'année 1977 qui annonçait déjà la faillite de la transformation du poisson et du grand chalutage industriel à Lorient. Alors que les moyens techniques existaient, en partie financés par les producteurs (dont les matelots par les cotisations professionnelles), les intérêts du négoce et des profits immédiats l'emportaient sur la pérennité des emplois...

C'est aussi de tout cela que la vie de travail de Jeannette peut témoigner. En même temps que des actions modestes : par exemple quand elle apportait un sérieux soutien à d'autres travailleuses des premières grandes surfaces de l'époque ou qu'elle militait pour une vraie culture ouvrière, au CCO (Centre de Culture Ouvrière) de Lorient, avec métallos, marins pêcheurs, employés... Petits gestes encore dans son lieu de travail quand Jeannette doit être la seule femme à faire la pause

« casse-croûte », jusqu'alors réservée à la gent masculine !

Avec une foi inébranlable, Jeannette croyait (croit encore !) que quelque chose peut bouger pour améliorer le sort de toutes, de tous. Et cela malgré les crocs-en-jambe et les vacheries. Pas seulement des patrons mareyeurs, mais aussi de certaines collègues vous marchant sur les pieds dans l'espoir futile d'être mieux vues par les petites chefs !

Plus largement, dans ce monde si froid et si fermé de la marée, l'action de Jeannette et de quelques autres militantes a porté quelques fruits, comme la convention collective, attendue pendant plusieurs décennies (!), même si son application reste aléatoire. Et puis s'ajoute quelque chose de moins visible : cette solidarité, cette petite flamme d'espoir, ce petit « fil d'or » selon l'expression de Jeannette. Voilà qui rejoint en réalité une revendication première, encore aujourd'hui en ce milieu de la pêche et du poisson : la dignité ! Pour cette dignité humaine, dans les moments les plus difficiles, Jeannette aura su garder son tonus, et le sourire. En cet anniversaire, ses amis à Lorient ne pouvaient l'oublier...

Roger Cougot peut être contacté c/o Pêche et Développement (peche.dev@wanadoo.fr)

Europe

Tricoter les mailles l'une après l'autre

Femmes de la pêche : le réseau européen se tisse

Article de Solène Le Roux paru dans le journal *Le Marin* du 20 février 2004

« Les femmes ont un double rôle à la pêche. Direct dans le secteur de la transformation, indirect en tant que conjointes. Mais ce dernier n'est pas reconnu, voire invisible ». Ce constat que fait pour l'Espagne Maria-José Gonzalez Martinez, secrétaire générale de la FEABP (Federación Española de Armadores de Buques de Pesca), toutes les associations de femmes à la pêche le partagent en Europe. Une étude a montré que la perception est semblable dans 15 Etats membres de l'Union, où 84 000 femmes travaillent dans l'industrie de la pêche, représentant 22 pour cent de l'emploi. D'où le souhait des associations de se défendre à l'échelle européenne, exprimé

par leurs représentantes au colloque de l'Agria, les 4 et 5 février.

« Le statut des femmes a évolué avec la loi pêche de 1997, leur représentation a augmenté dans les comités locaux, les coopératives et les centres de gestion », se félicite Anne-Marie Esteban, vice-présidente de la Fédération des femmes du milieu maritime, organisation nationale issue de la fusion de la Fifel et de 3FM. Mais on se trouve encore trop souvent face à un rejet sectaire ou à du paternalisme, autre manière de nous faire taire. Le monde maritime ne pourra pas évoluer sans une participation active des femmes ».

Du côté espagnol, Maria-José Gonzalez Martinez fait un constat assez proche. « Il y a de plus en plus de femmes à la tête d'entreprises de pêche. Les qualifications et les revenus ont augmenté. A travers les cotisations sociales, les femmes ont gagné des droits à la retraite et aux congés maladie. Mais à travail égal, les salaires restent inférieurs de 12 pour cent à ceux des hommes et la participation à l'entreprise non reconnue est encore importante ».

« Les femmes ont un rôle irremplaçable à rendre visible », admet René-Pierre Chever, secrétaire du comité local des pêches du Guilvinec. En période de crise, elles créent ou appuient des sollicitations. Elles ont une vision à plus long terme sur la ressource ». « En Espagne, les femmes se sont bagarrées avec les armateurs pour améliorer les conditions des pêcheurs », ajoute Maria-José Gonzalez.

Pour permettre aux femmes d'accéder à des emplois plus qualifiés ou de mieux assumer leurs responsabilités actuelles, une expérience de brevet de conjoint collaborateur d'entreprise artisanale maritime (BCCEAM) en pêche et cultures marines a été réalisée aux Sables-d'Olonne. En deux ans, il permet d'acquérir une capacité équivalente à un niveau 4 en administration, gestion, technique commerciale. Cette formation s'avère « très positive », témoigne Florence Pinaud, présidente de l'Association vendéenne des femmes de marins. Soutenue par le ministère, elle pourrait être reconnue et généralisée. Aux Açores, la formation est aussi une priorité pour l'UMAR (Uniao das Mulheres de Alternativa Reposta) car, comme le souligne sa directrice Clarisse Canha, « l'engagement des femmes dans la pêche est non rémunéré ». Assistance administrative, préparation des outils (palangres, filets), ... les femmes participent mais sont invisibles dans la profession, ou alors elles ont une activité rémunérée mais saisonnière et précaire en

conserverie. L'UMAR leur propose des cours afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle, valoriser leur savoir et leur expérience.

Les associations de femmes échangent régulièrement ces expériences. Réunies à 200 à Bruxell, fin janvier 2003, elles souhaitent aujourd'hui construire un véritable réseau européen. Comme celui d'Amérique latine, qui regroupe 553 femmes de 23 organisations », indique Maria-José Gonzalez. Nous pourrions alors faire des propositions à la Communauté européenne.

Le projet de site Internet *Women in the net*, proposé par l'organisme italien Lega Pesca et financé par l'Union européenne, pourrait favoriser ce réseau. « La langue étant le frein le plus fort, ce site serait disponible en français, anglais, italien, espagnol et portugais », indique Francesca Ottolenghi qui travaille à ce projet. Forum en ligne, chats mensuels et audio-conférences permettant d'échanger leurs idées sur l'apport des femmes en pêche, les stratégies pour la valorisation et la qualification professionnelles... Si l'Union européenne retient ce projet, il pourrait être mis en place en cinq mois.

Face à cette organisation croissante, « il faut que les femmes à la pêche veillent à ce que leurs associations ne soient pas instrumentalisées », prévient René-Pierre Chever. Tandis que certains leur indiquent déjà comment se positionner pour contester les décisions communautaires.

Amérique du Nord/ Etats-Unis

Nous sommes contre

Communiqué de presse de l'Association des femmes de marins-pêcheurs de Gloucester (GFWA) qui expose les raisons de son opposition à un projet de terminal gazier offshore

Le mois dernier, le Gloucester Daily Times et le Boston Globe ont fait savoir que Excelerate Energy, Limited Partnership, une entreprise de fourniture d'énergie vieille de un an, projette de construire des installations offshore pour le débarquement de gaz naturel liquéfié (GNL). Ce seront les premières du genre à l'échelle mondiale. Les responsables du projet affirment que les effets sur l'écosystème dont dépendent les pêcheurs seront minimes et qu'il n'y aura aucun danger pour la population en général. En tant que présidente de la



GFWA, je pose cette question : qu'en savent-ils ? D'autant plus qu'on n'a pas la pratique de ce type d'installations et aucune perspective historique.

C'est pourquoi l'opinion publique doit s'opposer à ces constructions si près de secteurs peuplés et de zones de pêche traditionnellement productives. Il faut être contre premièrement pour des raisons de sécurité. S'il se produit une rupture dans les réservoirs de GNL sur l'eau à la suite d'une collision, d'une négligence ou d'un acte de terrorisme, le méthane liquide très refroidi monte rapidement à la température de l'eau et se transforme en gaz. Ce gaz se dilate plus de 600 fois et forme un nuage de vapeur. Selon certaines sources, les modèles élaborés par le Service des garde-côtes montrent qu'un nuage de vapeur inflammable peut s'étaler sur plus de 25 milles. Et selon le guide 2002 pour la construction de terminaux GNL, n'importe quoi peut en fait produire l'étincelle fatidique : un bateau, un équipement électrique, un téléphone mobile, des appareils photo, de l'électricité statique, un éclair.

Le seul terminal GNL offshore du monde doit entrer en service l'an prochain au large de la Louisiane, à plus de 110 milles de la côte et donc bien loin des zones habitées. En Californie, on a critiqué des installations offshore qui, selon certaines études, pourraient représenter un danger pour 70 000 personnes. Le Massachusetts ne devrait pas se contenter de faire confiance aux bonnes paroles des initiateurs du projet. La Commission fédérale de régulation de l'énergie a prévenu qu'elle refusera d'approuver tout nouveau projet GNL avant la publication de son rapport sur la sécurité du GNL prévue pour la fin de l'année.

La deuxième raison qui doit inciter à s'opposer à ce projet c'est qu'il va avoir de sérieuses conséquences sur des zones de pêche productives près de Stellwagen Bank. L'endroit où Excelerate Energy prévoit d'installer son terminal se trouve à 10 milles seulement de Gloucester, dans un périmètre de 800 milles carrés (30 milles par 27 milles) dans le Bloc 125 de Stellwagen Bank. Dans ce secteur, on pratique la pêche commerciale et la pêche de loisir, et il y a du homard. Depuis des siècles, c'est un endroit très rentable pour nos pêcheurs.

Il est déjà question d'une zone d'exclusion de un à trois milles autour des réservoirs de GNL, là où sont les deux postes de débarquement. Lorsque les méthaniers seront nombreux en attente sur zone, on demandera peut-être aux bateaux de pêche de vider carrément les lieux.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Magnuson-Stevens, le nombre de jours autorisés pour la pêche commerciale a été sérieusement réduit et des zones de pêche sont fermées une partie de l'année afin de protéger la ressource et l'habitat. Sur Stellwagen Bank, au cours des sept dernières années, le Bloc 125 a été fermé sept mois sur douze pour préserver l'intégrité des stocks. Actuellement la durée de fermeture est de quatre mois pour respecter la période de frai et parce que ce périmètre est considéré comme un habitat essentiel. Si le projet va à son terme, les pêcheurs ne pourront plus du tout travailler par là-bas. Les efforts consentis pour préserver la ressource, les sacrifices réalisés par les professionnels au cours des trente dernières années n'auront alors servi à rien.

Les installations prévues dans le Bloc 125 ne sont qu'à un mille du sanctuaire marin national de Stellwagen Bank. Ce périmètre avait été mis en place en 1986 sous la pression des groupements de pêche commerciale et de loisir. Tout ce monde se retrouvera peut-être bientôt dans un voisinage plutôt gênant !

Les navires-citernes, qui déchargeront leur cargaison pratiquement tous les jours de l'année, ont une longueur de mille pieds, autant que trois terrains de football. La flotte de pêche de Gloucester est composée d'unités de 30 à 60 pieds qui opèrent essentiellement sur Stellwagen ou à côté. Comment éviter qu'ils ne se fassent, par mauvais et même par beau temps, couper en deux par ces énormes navires ? Ceux-ci ne se rendront même pas compte qu'il y a eu collision.

La troisième raison qui doit pousser à s'opposer à ce projet c'est le gazoduc dont la construction va sûrement déstabiliser l'écosystème. Les pêcheurs de homard ont bien constaté que les garanties d'impact minimum promises par le projet Hubline n'ont pas tenu lorsque la construction a pris du retard. Les entreprises n'avaient pas prévu tous les problèmes qui ont surgi sur le fond de la mer. Et cela se produira à nouveau si le projet va de l'avant.

On accuse toujours certains bateaux (dragueurs, coquilliers...) de détruire les fonds avec leurs engins de pêche, alors que la construction d'une énorme tranchée de 11,5 milles ne dérangerait en rien l'habitat : curieux non ?

Lorsqu'une baleine est localisée, les pêcheurs doivent remonter casiers et filets maillants pour ne pas créer de problème pour ce mammifère. Les gros méthaniers peuvent circuler librement dans des zones où les baleines viennent s'alimenter. Et tant pis s'il y a des dégâts !

Les pêcheurs professionnels doivent obtenir chaque jour l'autorisation de la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) pour accéder aux zones de pêche, autorisation qui peut leur être refusée. Lorsque des milliardaires sortent leur projet sans se soucier de la protection des ressources halieutiques, on ne se préoccupe guère du devenir des populations locales, de la perte de leurs moyens d'existence.

En conclusion, on rappellera que le poisson constitue, si on y fait attention, une ressource durable. Au cours des récentes années, la pêche commerciale a été sérieusement réduite afin que l'océan Atlantique soit légué en bon état aux générations futures. Le gaz naturel est une ressource qui a ses limites, et un jour il n'y en aura plus, mais il restera des débris de toutes sortes et des espaces contaminés.

Les pêcheurs ont pour tâche d'approvisionner leur pays et le monde en poisson. Il nous incombe de protéger l'océan d'où vient cette nourriture. Les ressources halieutiques sont renouvelables mais fragiles. Pour toutes ces raisons, l'Association des femmes de marins-pêcheurs de Gloucester invite toute la population à se joindre à elle pour résister à ce projet.

Pour contacter la GFWA, taper <http://www.gfwa.org>

YEMAYA

Lettre de l'ICSF sur les Questions de Genres dans le Secteur de la Pêche

publié par

le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)
27 College Road, Chennai 600 006
Inde

tél : 91 44 2827 5303

fax : 91 44 2825 4457

e.mail : icsf@vsnl.com

site Internet : <http://www.icsf.net>

préparé par

Chandrika Sharma

traduction

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

Imprimé par

Sri Venkatesa Printing House, Chennai

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.